



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-015

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, François ROGER, François TIERCE, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Laurent JACQUES

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – INFORMATIQUE – POLITIQUE DE CYBER-SECURITE – AUTORISATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le dispositif France Relance promu par l'Etat dans le cadre du soutien de l'économie, des entreprises et des administrations à la suite de l'épidémie de COVID-19,



- Vu la délibération n° 2022/064 du 10 mai 2022 relative au dispositif France relance,
- Vu le règlement interne de la commande publique,
- Considérant que les attaques informatiques se multiplient,
- Considérant qu'il y a lieu de renforcer la sécurité informatique du Centre de Gestion ainsi que la formation de ses agents.

Le Président cède la parole à Monsieur Eric HERBET, membre du Bureau, qui rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les services du Centre de Gestion, pour l'exercice de leurs missions, ont recours à de nombreuses applications informatiques, transversales (outils de communication et d'échanges de données inter-services) ou spécifiques aux activités (applications métiers). Ces outils, développés par des entreprises privées ou établissements publics (GIP Informatique, CIG Grande Couronne), sont le plus souvent générateurs de flux entrants ou sortants avec différents partenaires (collectivités, autres CDG, candidats aux concours, divers tiers).

L'infrastructure informatique du Centre de Gestion prend en compte ces traitements d'informations et l'attention est portée depuis de nombreuses années sur la sécurisation des données.

Monsieur HERBET indique que l'augmentation exponentielle des échanges du fait de la digitalisation de l'ensemble des activités a pour corollaire un développement de la cyber-criminalité qui trouve dans l'outil informatique un point de vulnérabilité pour s'attaquer aux organisations publiques ou privées.

Le Centre de Gestion, particulièrement sensibilisé à la problématique de la cyber-sécurité, s'est inscrit dans le dispositif « France Relance » piloté par l'ANSSI pour mesurer les risques couverts ou restant à couvrir et minorer au maximum les risques.

Monsieur HERBET précise que l'audit réalisé par la société ORANGE, correspondant au pack initial du dispositif « France Relance », a permis de confirmer les risques déjà couverts et ceux qu'il convient de minimiser.

La seconde phase, dite pack relais, permet la mise en place des outils préconisés grâce au soutien financier qui s'élève à 70 % du coût initial dans la limite de 50 000 €.

Monsieur HERBET propose d'exposer oralement devant le Conseil d'Administration les différents outils et axes mis en œuvre ou restant à mettre en œuvre pour prémunir le CDG contre les attaques cyber-criminelles et assurer ainsi la pérennité des informations au service des collectivités.



Compte tenu des éléments exposés, Monsieur HERBET entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte des actions entreprises pour assurer la cyber-sécurité,
- Autorise le Président à engager les consultations nécessaires à la souscription de contrats pluriannuels pour des prestations préventives de cyber-sécurité dans les conditions prescrites dans le règlement interne de la commande publique.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WEISS

